L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 12 MAI 1891.

Ventes de Propriétés Foncières
—POUR—
TAXES DE VILLE.

La Ville de la Nouvelle-Orléans contre les contribuables en défaut.—Paroisse d'Orléans.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siége la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, le 6me jour de Juin A. D. 1891, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées de 1879 à 1887, inclusivement, y compris l'intérêt qui les grève à partir de la date où les contribuables ont été délinquents, à raison de 10 pour cent par an jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms des dits contribuables en défaut ou délinquents, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement des dites années et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

ANDERSON LEGEY—
451. Pour taxes de ville de l'année 1880, $5 46; 1881, 5 35; 1882, 9 52; 1883, 6; 1884, 6; 1885, 7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à........$52 07
Une portion de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans désignée comme partie du lot no 18, dans l'îlet No 910, borné par les rues Bagatelle, St-Antoine, Célestine, et Joséphine mesurant 18 pieds de face à la rue St-Antoine, sur 123 pieds de profondeur, sur la rue Célestine et formant l'encoignure des rues St-Antoine et Célestine.

ADAM P. W.—
53. Pour taxes de ville des années 1880, $5 46; 1881, 5 35; 1883, 9 53; 1883, 6 00; 1884, 6 00; 1885, 7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à........$52 08
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 7 dans l'îlet No 1026, borné par les rues Français, Genio, Célestine et Union, mesurant 64 pieds de face à la rue Célestine, sur 151 pieds de profondeur.

AGNELLY, FERDINAND OU MARTIN—
75. Pour taxes de ville des années 1880, $12 74; 1885, 22 86; 1886, 18 18; 1887, 18 18.
Montant à........$71 96
Quatre lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1, 3, 4 et 5, dans l'îlet No 1532, borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, White et Dupré, mesurant comme suit: le lot No 1 mesurant 33 pieds de face à la rue Lapeyrouse, sur 125 pieds de profondeur; les lots Nos 3 et 4 mesurant 66 pieds de face à la rue Lapeyrouse, sur 125 pieds de profondeur; et le lot No 5 mesurant 66 pieds de face à la rue Lapeyrouse, sur 125 pieds de profondeur.

AGNELLY, FERDINAND OU MARTIN—
76. Pour taxes de ville de l'année 1880.
Montant à........$54 63
Sept lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots No 7, 8, 9, 11, 12, 13 et 14, dans l'îlet No 1533, borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, White et Dupré, mesurant comme suit: le lot No 7 mesurant 33 pieds de face à la rue Lapeyrouse, sur 125 pieds de profondeur; les lots Nos 8 et 9 mesurant 125 pieds de face à la rue Dupré, sur 125 pieds de profondeur; le lot No 11 formant l'encoignure des rues Onzaga et White et mesurant 156 pieds de face à la rue Onzaga, sur 125 pieds de profondeur sur la rue White; les lots Nos 12 et 13 mesurant 62 pieds de face à la rue White, sur 150 pieds de profondeur; et le lot No 14 formant l'encoignure des rues Onzaga et Dupré et mesurant 29 pieds de face à la rue Onzaga, 46 pieds dans le fond, sur 69 pieds de profondeur sur une ligne et 113 pieds sur l'autre.

AGNELLY, MARTIN—
77. Pour taxes de ville des années 1885, $5 06; 1886, 4 04; 1887, 4 04.
Montant à........$13 16
Deux lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 10 et 11 dans l'îlet No 1532, borné par les rues Lapeyrouse, White, Onzaga et Dupré, mesurant 63 pieds de face à la rue White, sur 160 pieds de profondeur.

AGNELLY, MARTIN—
78. Pour taxes de ville des années 1885, $12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10.
Montant à........$32 90
Cinq lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 12, 13, 14, 15 et 16, dans l'îlet No 1532 borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, White et Dupré, mesurant 155 pieds de face à la rue Onzaga, sur 126 pieds de profondeur sur la rue White, formant l'encoignure des rues Onzaga et White.

AGNELLY, MARTIN—
79. Pour taxes de ville des années 1885, $5 06; 1886, 4 04; 1887, 4 04.
Montant à........$13 16
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme lot A dans l'îlet No. 1532 borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, White et Dupré, et mesurant 66 pieds de face à la rue Onzaga sur 100 pieds de profondeur sur la rue Dupré.

AGNELLY, MARTIN—
80. Pour taxes de ville de l'année 1885, $12 70; 1886, 10 10; 1887, 6 06.
Montant à........$28 86
Trois lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots nos 17, 18 et 19, dans l'îlet No 1532, borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, White et Dupré, mesurant 74 pieds de face à la rue Dupré sur 133 pieds de profondeur.

AGNELLY, MARTIN—
81. Pour taxes de ville des années 1885, $7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à........$19 74
Deux lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 20 et 21, dans l'îlet No 1532, borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, White et Dupré, mesurant 63 pieds de face à la rue Dupré, sur 149 pieds de profondeur.

ACHMANN OR ASHMANN, J.—
151. Pour taxes de ville des années 1881, $5 35; 1882, 9 52; 1883, 6; 1884, 6; 1885, 7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à........$46 61
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme îlet No 237, faisant face au Chemin de Gentilly, profondeur vers le lac.

ALLISON, ALBERT F—
160. Pour taxes de ville des années 1881, $4 46; 1882, 7 94; 1883, 5; 1886, 5 05; 1887, 5 05.
Montant à........$27 50
Une portion de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet No 609, borné par les rues Breslau, Soniat, Valmont et Long, formant l'encoignure des rues Breslau et Soniat, mesurant 100 pieds de face à la rue Breslau, sur 250 pieds de profondeur sur la rue Soniat.

ADER, F.—
104. Pour taxes de ville des années 1881, $16 37; 1882, 25 40; 1884, 16 00; 1885, 20 32; 1886, 16 16; 1887, 16 16.
Montant à........$108 31
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 7, dans l'îlet No. 323, borné par les rues Damaine, Dorgenois, Rocheblave et Ste-Anne, mesurant 58 pieds face à la rue Damaine, sur 132 pieds de profondeur.

ADLER, EDWARD—
203. Pour taxes de ville des années 1883, $80 00; 1884, 80 00; 1885, 100 68; 1886, 84 84; 1887, 84 84.
Montant........$430 36
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 10, dans l'îlet 159, borné par les rues Delord, Magazine, Poeyfarre et Camp, mesurant 25 pieds de face sur la rue Delord, sur 124 pieds de profondeur.

AUGENE OU AUGENI, ANDRE—
244. Pour taxes de ville des années 1885, $7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à........$19 74
Trois lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 7, 8 et 9 dans l'îlet No 1532, borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, White et Dupré, mesurant 99 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur 126 pieds de profondeur.

[illegible]—
[illegible] Pour taxes de ville des années [illegible] $10 10; 1887, 10 10.
Montant à........$30 20
Cinq lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 7, 8, 9 et 10 dans l'îlet no 356, bornés par les rues Dumaine, Broad, White et Ste-Anne; mesurant chaque 29 pieds de face à la rue Dumaine, sur 100 pieds de profondeur.

BAGNATO, ROSARIO—
393. Pour taxes de ville des années 1880, $16 39; 1881, 28 58.
Montant à........$44 97
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 18 dans l'îlet no 495, borné par les rues Perdido, Prieur, Poydras et Bertrand, mesurant 30 pieds de face à la rue Perdido, sur 117 pieds de profondeur.

BEARD, C. O.—
425. Pour taxes de ville des années 1880, $6 56; 1881, 8 70; 1882, 11 90; 1883, 48 00; 1884, 60 00; 1885, 76 20.
Montant à........$209 36
Une portion de terre dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme îlets nos 699 et autres, (tant 1/6 d'un morceau de terre à l'arrière du faubourg Plaisance, le tout contenant 22 19/100 d'acres, étant la portion supérieure de la section 8, township B, courant 11 est.

BONNET, E. L. E.—
461. Pour taxes de ville des années 1880, $4 56; 1881, 4 45; 1882, 6 94; 1883, 5; 1884, 5; 1885, 6 35; 1886, 5 05.
Montant à........$37 34
Quatre lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet No 1507, borné par les rues Habana, Warsaw, Law et Hope, mesurant 120 pieds de face à la rue Habana, sur 128 pieds de profondeur.

BRINKMAN, ERNEST SUC.—
504. Pour taxes de ville des années 1883, $14; 1884, 14; 1885, 22 86; 1886, 18 18; 1887, 18 18.
Montant à........$87 22
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 17 dans l'îlet No 12, borné par les rues Mandeville, Espagne, Peters et Decatur, mesurant 50 pieds de face à la rue Mandeville sur 63 pieds de profondeur.

BAKER JOHN, JR.—
515. Pour taxes de ville des années 1880, $5 11; 1881, 8 92; 1882, 15 98; 1884, 10; 1885, 12 70; 1886, 10 10.
Montant à........$66 71
Une portion de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 8 ou 7, dans les îlets Nos 143 et 144, borné par les rues Chartres, St-Ferdinand, Montégut et Royal, mesurant 64 pieds de face à la rue Montégut, sur 155 pieds de profondeur.

BERNOUDY A. D.—
516. Pour taxes de ville des années 1880, 18 21; 1881, 18 84; 1882, 31 75; 1883, 20; 1884, 20; 1885, 25 40; 1886, 20 20.
Montant à........$153 40
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 16 dans l'îlet no 105, borné par les rues Royale, Lafayette, Washington et Dauphine, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur 107 pieds de profondeur.

BARES, FRANÇOIS—
526. Pour taxes de ville de l'année 1880, $15 57; 1883, 50; 1884, 50; 1885, 25 40; 1886, 20 20.
Montant à........$160 17
Cinq lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, dans l'îlet No 459, borné par les rues Marais, Reynes, Forstall et Urquhart, formant l'encoignure des rues Marais et Reynes, mesurant 140 pieds de face à la rue Marais sur 121 pieds de profondeur sur la rue Reynes.

BARES, FRANÇOIS—
527. Pour taxes de ville des années 1883, $60; 1884, 60; 1885, 76 20; 1886, 60 60; 1887, 60 60.
Montant à........$317 40
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme îlet no 427, borné par les rues Egans, Andry, Marais et St-Claude, étant un morceau de terre de 2 arpents de face sur 65 arpents de profondeur.

BARES, FRANÇOIS—
528. Pour taxes de ville des années 1883, $5 00; 1884, 5 00; 1885, 6 35; 1886, 5 05.
Montant à........$21 40
Cinq lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, dans l'îlet No 547, borné par les rues Reynes, Forstall, Villeré et Urquhart, formant l'encoignure des rues Reynes et Urquhart, et mesurant 140 pieds de face à la rue Reynes sur 120 pieds de profondeur sur la rue Urquhart.

BRADICH, HENRY—
529. Pour taxes de ville des années 1880, $5 46; 1881, 5 35; 1882, 9 53; 1883, 6 00; 1884, $6 00; 1885, 7 62; 1886, 6 06.
Montant à........$46 02
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 14 dans l'îlet No 479, borné par les rues Marais, Piété, Urquhart et Désiré, mesurant 24 pieds de face à la rue Marais sur 121 pieds de profondeur.

BOTHMAN, JOSEPH—
531. Pour taxes de ville des années 1880, $13 21; 1881, 17 81; 1882, 31 75; 1884, 20; 1885, 25 40.
Montant à........$113 20
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 15, dans l'îlet No 492, borné par les rues Marais, Espagne, Mandeville et Urquhart, formant l'encoignure des rues Marais et Espagne, mesurant 30 pieds de face à la rue Marais sur 80 pieds de profondeur sur la rue Espagne.

BALICANE, C. B.—
538. Pour taxes de ville des années 1880, $9 11; 1881, 8 92; 1882, 15 88; 1883, 10 00; 1884, 10 00; 1885, 12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10.
Montant à........$86 81
Quatre lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 5, 6, 7 et 8, dans l'îlet No 613, borné par les rues Musique, Washington, Villeré et Robertson, mesurant chaque 31 pieds de face à la rue Musique sur 97 pieds de profondeur.

BUXLER, PETER; J. MICHEL & PETER BUSCHER—
565. Pour taxes de ville des années 1880, $5 55; 1881, 4 46; 1882, 7 94; 1883, 5; 1884, 5; 1885, 6 35; 1886, 5 05; 1887, 5 05.
Montant à........$43 40
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 22, dans l'îlet No 1, borné par le Chemin Gentilly, mesurant 1 arpent de face au Chemin Gentilly sur le côté droit de la ville, sur 20 arpents de profondeur.

BLANC ou BLANCE MME J. F.—
642. Pour taxes de ville des années 1881, $5 46; 1881, 5 35; 1882, 9 53; 1883, 6; 1884, 6; 1885, 7 62; 1886, 6 06.
Montant à........$46 62
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet No 2618 borné par les rues Solon, Français, Union et le Chemin de Gentilly, mesurant 54 pieds de face à la rue Solon, sur 154 pieds de profondeur.

BEHAN, E. RICHARD—
636. Pour taxes de ville de l'année 1880.
Montant à........$21 85
Un lot de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans les îlets Nos 105 et 138, borné par les rues Ste-Marie, Laurel Constance et Félicité, mesurant 50 pieds de face à la rue Ste-Marie sur 120 pieds de profondeur.

BROWN, RICHARD H.—
783. Pour taxes de ville des années 1880, $72 84; 1881, 35 68; 1882, 63 50; 1883, 90 00; 1884, 90 00; 1885, 139 70; 1886, 111 10; 1887, 111 10.
Montant à........$713 52
En moins payé en à compte de taxe pour 1880, 12 juillet 1882........36 42
Balance due........$677 50
Une portion de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme 1/2 de triangle ou îlet No 13 A, borné par les rues Front, Water et Robin.

BROWN RICHARD H.—

BROWN, RICHARD H—
781. Pour taxes de ville des années 1883, $160 00; 1884, 160 00.
Montant à........$320 00
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 4 dans l'îlet No 191, borné par les rues Thalie, Melpomène, Prytanée et St Charles, mesurant 50 pieds de face à la rue Thalie sur 256 pieds de profondeur.

BOYON, DAVIS S.—
904. Pour taxes de ville des années 1881, $3 92; 1882, 15 88; 1883, 10; 1884, 10; 1885, 15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12.
Moneant à........$84 28
Une portion de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'îlet No 727, borné par les rues Télémaque, Cortez, D'Hémécourt et Baudin.

BOYON, DAVIS S.—
906. Pour taxes de ville des années 1881, $5.85; 1882, 9 53; 1883, 6; 1884, 6; 1885, 7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à........$46 62
Six lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 15, 16, 17, 18, 19 et 20, dans l'îlet No 482, bornés par les rues Genois, Télémaque, Conti et St-Louis.

[illegible]—
[illegible] Pour taxes de ville des années [illegible]; 1885, 12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10.
Montant à........$78 95
Deux lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 16 et 17, dans l'îlet no 178, borné par les rues Laurel, Constance, Bordeaux et Lyon, mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel, sur 30 pieds de profondeur sur une ligne de côté, et 98 pieds de profondeur sur la ligne de l'autre côté.

BRIGGS, MOSES—
1028. Pour taxes de ville des années 1882, $19 05; 1883, 12; 1884 12; 1885, 15 24; 1886, 12 12.
Montant à........$70 41
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 10, dans l'îlet No 470, borné par les rues Derbigny, Roman, Cyprès et Julie, mesurant 28 pieds de face à la rue Derbigny, sur 125 pieds de profondeur.

BASTER, MME JOHN ou MME LETTIE P. BOUNETTE—
1061. Pour taxes de ville des années, 1882, $11 12; 1883, 7 00; 1886, 3 03.
Montant à........$21 15
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 21 dans l'îlet No 704 borné par les rues Derbigny, Lapeyrouse, Laharpe et Roman, mesurant 30 pieds de face à la rue Derbigny sur 158 pieds de profondeur.

BROWN, MME CHARLOTTE—
1100. Pour taxes de ville des années 1883, $17; 1884, 17; 1885, 21 59; 1886, 17 17; 1887, 17 17.
Montant à........$89 93
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 5, dans l'îlet No 280, borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Miro et Galvez, mesurant 58 pieds de face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur.

BUCK, S. H.—
1178. Pour taxes de ville des années 1884, $180; 1885, 228 60; 1886, 181 80; 1887, 161 60.
Montant à........$752 00
Deux lots de terre dans le 4me district de la Nlle Orléans, désignés comme lots Nos 27 et 28, dans l'îlet No 209, borné par les rues St-Charles, Prytanée, Joséphine et St-André, mesurant 55 pieds 8 pouces de face à la rue Prytanée, sur 128 pieds de profondeur.

BENNERS, MME RUDOLPH H.—
1228. Pour taxes de ville de l'année 1885.
Montant à........$50 80
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 2, dans l'îlet No 332, borné par les rues Canal, Douane, Dorgenois et Broad, mesurant 87 pieds de face à la rue Canal sur 108 pieds de profondeur.

BENNERS, MME RUDOLPH H—
1229. Pour taxes de ville de l'année 1885.
Montant à........$10 16
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 19 dans l'îlet No 332, borné par les rues Dorgenois, Broad, Canal et Douane, mesurant 38 pieds de face à la rue Dorgenois sur 140 pieds de profondeur.

BENNERS, MME RUDOLPH H.—
1230. Pour taxes de ville des années 1885, $15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12.
Montant à........$39 48
Quatorze lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'îlet No 555, borné par les rues Salomon, St Louis, Conti et St Denis.

BURTHE, PIERRE ANDRE ET ALS.—
1350. Pour taxes de ville des années 1886, $42 42; 1887, 42 42.
Montant à........$84 84
Une portion de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme partie du lot No 9, dans l'îlet No 383, borné par les rues St-Bernard, Columbus, St-Claude et Marais, mesurant 32 pieds de face à la rue St-Bernard, sur 80 pieds de profondeur.

BERGES, PIERRE—
1366. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à........$8 08
Une portion de terre, dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 22, faisant face au Chemin de Gentilly, côté droit, et mesurant 6 arpents de face sur 18 arpents de profondeur.

BERGES, PIERRE—
1368. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à........$32 32
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet No 224 A, borné par les rues Dauphine, Callin, Andry et Bourgogne, mesurant 90 pieds de face à la rue Dauphine sur 319 pieds de profondeur.

BERGES, PIERRE—
1669. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à........$7 68
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme îlets Nos 576, 577, 578 A, bornés par le Howell tract à Andry aux rues Villeré et Robertson.

BAH, JEAN PIERRE—
1504. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à........$28 28
Une portion de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme partie du lot No 8 dans l'îlet No 121, borné par les rues Bassin, St-Louis, Conti et Remparts, mesurant 60 pieds de face à la rue Bassin sur 40 pieds de profondeur.

CAPUS, MLLE FRANÇOISE—
1773. Pour taxes de ville des années 1880, $4 55; 1881, 4 46; 1882, 7 94; 1883, 5 00; 1884, 5 00; 1885, 6 35; 1886, 5 05; 1887, 5 05.
Montant à........$43 40
Deux lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 7 et 8, dans l'îlet No 1178, borné par les rues Antonia, Force, St-Bernard et Liberté, formant l'encoignure des rues Antonia et Force, mesurant 63 pieds de face à la rue Antonia sur 120 pieds de profondeur.

COPELAND, E. HERITIERS DE—
1825. Pour taxes de ville des années 1881, $5 21; 1882, 11 11; 1883, 7; 1884, 7; 1885, 8 89; 1886, 7 07; 1887, 7 07.
Montant à........$54 36
Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 3, dans l'îlet No 63, borné par les rues Joséphine, Clara, Magnolia et Jackson, mesurant 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 110 pieds de profondeur.

CHRISTIAN, M. A.—
1851. Pour taxes de ville des années 1880, $14 57; 1882, 28 58; 1883, 18; 1884, 18; 1886, 20 20; 1887, 20 20.
Montant à........$119 55
Deux lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1 et 2, dans l'îlet No 259, bornés par les rues Valence, Chestnut, Camp et Cadiz, formant l'encoignure des rues Valence et Chestnut, et mesurant chaque 31 pieds de face à la rue Valence sur 120 pieds de profondeur.

CHRISTIAN, PAUL J.—
1852. Pour taxes de ville des années 1880, $6 39; 1881, 17 84; 1882, 31 75; 1883, 20; 1884, 20; 1885, 25 40; 1886, 20 20; 1887, 20 20.
Montant à........$171 78
Une portion de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lots Nos 7, 8 et la moitié du lot No 9, dans l'îlet no 299, borné par l'avenue Napoléon, les rues Plaquemine, Berlin et Chestnut, mesurant comme suit: Le lot No 7 mesurant 31 pieds de face à l'avenue Napoléon, sur 120 pieds de profondeur; le lot No 8 formant l'encoignure de l'avenue Napoléon et de la rue Plaquemine, mesurant 30 pieds de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur sur la rue Plaquemine et la moitié du lot No 9 mesurant 15 pieds de face à la rue Plaquemine sur 60 pieds de profondeur.

CHRISTIAN, PAUL J.—
1853. Pour taxes de ville de l'année 1880, $54 63; 1881, 69 52; 1882, 95 25; 1883, 60; 1884, 60; 1885, 76 20; 1886, 80 80; 1887, 80 80.
Montant à........$561 20
Un lot de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot C, dans l'îlet No 403, borné par l'avenue Peters et les rues Jeannette, St-Charles et Octavie, formant l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue Jeannette, mesurant 185 pieds de face à l'avenue Peters sur 150 pieds de profondeur sur la rue Jeannette.

CHRISTIAN, PAUL J.—
1854. Pour taxes de ville des années 1880, $25 49; 1881, 24 98; 1882, 44 45; 1883, 28 00; 1884, 28 00; 1885, 35 56; 1886, 28 28; 1887, 28 28.
Montant à........$243 04
Dix-sept lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20, dans l'îlet No 42, borné par les rues Plaquemine, Perrier, Arabella et Joseph, mesurant comme suit: les lots Nos 1 à 10 mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Plaquemine sur 120 pieds de profondeur, les lots 14 à 20 formant l'encoignure des rues Arabella et Joseph et mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Arabella sur 120 pieds de profondeur.

CHRISTIAN, PAUL J.—
1912. Pour taxes de ville des années 1880, $9 10; 1881, 17 84; 1882, 22 23; 1883, 14 00; 1884, 20 00; 1885, 25 40; 1886, 20 20; 1887, 20 20.
Montant à........$148 97
Un lot de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme îlet No 404 borné par les rues Boudousquié, Jeannette, l'avenue Peters et la rue Octavie.

[illegible]—
[illegible] Pour taxes de ville des années [illegible] $30 00; 1886 [illegible].
Montant à........$49 15
Une portion de terre, dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 401, borné par les rues Jeannette et Octavie et les avenues St-Charles et Peters formant l'encoignure des rues Jeannette et Octavie, mesurant 185 pieds de face à la rue Jeannette, sur 120 pieds de profondeur sur la rue Octavie.

CHOPPIN, MME R. F.—
1057. Pour taxes de ville des années 1883, $9 00; 1884, 8 00; 1885, 10 16; 1886, 8 08; 1887, 8 08.
Montant à........$87 32
Dix lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109 et 110, Bloomingdale, la partie inférieure de la rue State et la ligne Hurstville, mesure irrégulière.

CARTER, MME ANNA L., ET ALS., (MME ANNA M. JENNINGS, CAROLINE HARDING, MME ALICE A. SMITH, MME N. H. CARTER ET MME CORA OGDEN.)—
1079. Pour taxes de ville des années 1882, $47 63; 1883, 30; 1884, 30; 1885, 40 18; 1886, 34 34.
Montant à........$185 15
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 6, dans l'îlet No 210, borné par les rues Melpomène, St-Charles, Terpsichore et Carondelet, mesurant 27 pieds de face à la rue Melpomène sur 128 pieds de profondeur.

CAMPBELL, ROBERT H.—
1991. Pour taxes de ville des années 1881, $21 41; 1885, 30 48; 1887, 24 24.
Montant à........$76 15
Une portion de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lots Nos 22, 23 et partie du lot No 24, dans l'îlet No 340, borné par les rues Broad Esplanade, St-Jean, Live Oak et Septième, mesurant comme suit: lot no 22 formant l'encoignure des rues Broad et Live Oak et mesurant 61 pieds de face à la rue Broad sur 110 pieds de profondeur sur la rue Live Oak et 98 pieds sur la ligne de côté; lot No 23 mesurant 30 pieds de face à la rue Broad sur 160 pieds de profondeur, et la partie du lot No 24 mesurant 20 pieds de face à la rue Broad sur 160 pieds de profondeur.

CARONDELET, CANAL AND NAVIGATION COMPANY—
2000. Pour taxes de ville des années 1881, $4 90; 1882, 8 73; 1883, 5 50; 1884, 5 50; 1885, 6 94; 1886, 5 50; 1887, 5 50.
Montant à........$42 73
Onze lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet No 473, borné par les rues Genois, Bayou St-Jean, Toulouse et St-Pierre.

CLEMENT, MLLE ARTHEMISE—
2005. Pour taxes de ville des années 1881, $4 45; 1882, 7 94; 1883, 5; 1884, 5; 1886, 6 35; 1886, 5 05, 1887, 5 05.
Mon'ant à........$38 80
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, consistant en îlets de terre, faisant face au bayou St-Jean entre le bayou St-Jean et la rue Champs-Elysées.

CARPENTER, JEAN B. OU JEAN P.—
2011. Pour taxes de ville des années 1880, $10 03; 1881, 10 70; 1882, 19 05; 1883, 12 00; 1884, 12 00; 1885, 15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12.
Montant à........$104 16
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme îlet No 595, borné par les rues Mazant, Guthrie, Robertson et Villeré, mesurant 341 pieds de face à la rue Mazant sur 140 pieds de profondeur.

COLEMAN, H. D. & CO. ou COLEMAN, H. D. & BRO—
2111. Pour taxes de ville des années 1883, $16 00; 1884, 16 00; 1885, 20 32; 1886, 16 16; 1887, 16 16.
Montant à........$84 64
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'îlet No 422 borné par les rues Clara, Erato, Willow et Clio, formant l'encoignure des rues Clara et Erato et mesurant 31 pieds 8 pouces de face à la rue Clara sur 126 pieds 7 pouces de profondeur sur la rue Erato.

COLEMAN & CO. H. D. ou H. D. COLEMAN & BRO.
2112. Pour taxes de ville de l'année 1883.
Montant à........$24 00
Quatre lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 2, 3, 4 et 5, dans l'îlet No 422, borné par les rues Clara, Erato, Willow et Clio mesurant 127 pieds de face à la rue Clara sur 126 pieds de profondeur.

COLEMAN, H. D. & BRO.—
2113. Pour taxes de ville des années 1884, $10 00; 1885, 12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10.
Montant à........$42 90
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 20 dans l'îlet No 415, borné par les rues Magnolia, Clara, Clio et Erato mesurant 32 pieds de face à la rue Clara sur 126 pieds de profondeur.

COLEMAN, H. D., & BRO—
2115. Pour taxes de ville de l'année 1884.
Montant à........$8 00
Deux lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 9 et 10 dans l'îlet No 416, borné par les rues Magnolia, Clara, Erato et Thalie, mesurant 50 pieds 7 pouces de face à la rue Erato sur 95 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur.

CHARBONNET, JOSEPH N.—
2131. Pour taxes de ville des années 1883, $5; 1884, 5; 1885, 6 35; 1886, 5 05; 1887, 5 05.
Montant à........$26 45
Une portion de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, étant la moitié de l'îlet No 525, borné par les rues Scott, Pierce, Toulouse et St-Pierre.

CHARBONET, ANTOINE LATANA—
2139. Pour taxes de ville des années 1883, $8 00; 1884, 8; 1885, 10 16; 1886, 8 08; 1887, 8 08.
Montant à........$42 32
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 3, dans l'îlet No 757, borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Claiborne et Derbigny; mesurant 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Laharpe, sur 157 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur.

CRESSEY, WM.—
2146. Pour taxes de ville de l'année 1883.
Montant à........$24 00
Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'îlet No 240, borné par les rues Carondelet, Baronne, Félicité et St-André, mesurant 27 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur.

CALDER, JOHN—
2164. Pour taxes de ville des années 1884, $18; 1885, 22 86; 1886, 18 18; 1887, 18 18.
Montant à........$77 20
Deux lots de terre, dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 9 et 10 dans l'îlet No 321, borné par les rues Liberté, St-André, Franklin et Joséphine, mesurant 59 pieds 8 pouces de face à la rue Liberté sur 80 pieds de profondeur.

CALDER, JOHN—
2166. Pour taxes de ville des années 1884, $12 00; 1885, 15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12.
Montant à........$51 48
Deux lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 6 et 7, dans l'îlet No 237, borné par les rues Upper Line, Lyon, Camp et Magazine; mesurant 30 pieds de face à la rue Upperline sur 36 pieds de profondeur.

CALDER, MLLE MARY—
2204. Pour taxes de ville des années 1884, $80; 1885, 114 30; 1886, 90 90; 1887, 90 90.
Montant à........$376 10
Deux lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 23 et 24, dans l'îlet No 114, borné par les rues Annunciation, Constance, Gaiennie et Erato, mesurant 61 pieds 2 pouces de face à la rue Constance, sur 127 pieds de profondeur sur la rue Erato et formant l'encoignure des rues Constance et Erato.

CHRISTINSEN, MME N.—
2226. Pour taxes de ville des années 1885, $15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12.
Montant........$39 46
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 15 dans l'îlet No 255, borné par les rues Johnson, Prieur, Dumaine et St-Philippe, mesurant 31 pieds de face à la rue Johnson sur 120 pieds de profondeur.

CALDER, JOHN R. ou SUC. JOHN R. CALDER—
2239. Pour taxes de ville des années 1884, $100 00; 1885, 127 00; 1886, 101 00; 1887, 101 00.
Montant à........$429 00
Quatre lots de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 11, 12, 13 et 14, dans l'îlet No 204 borné par les rues St-André, Joséphine, Prytanée et Colisée, mesurant 217 pieds de face à la rue St André sur 168 pieds de profondeur.

CHALM, LOUIS F.—
2235. Pour taxes de ville de l'année 1884.
Montant à........$8 00
Deux lots de terre, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 2 et 3 dans l'îlet No 10, borné par les rues Lovée, Burdette, Washington et Bouvé, mesurant 78 pieds de face à la rue Lovée sur 60 pieds de profondeur.

CLARK, PHILIP—
2302. Pour taxes de ville de l'année 1880.
Montant à........$34 34
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme îlet No 270, borné par les rues Dryades, Remparts, Delord et ellipse, mesurant 27 pieds de face à la rue Dryades sur 100 pieds de profondeur.

CORR ou CARR, GEORGE—
2186. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à........$5 05
Un lot de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 4 dans l'îlet No 351, borné par les rues Liberté, Thalie, Howard et Melpomène, mesurant 15 pieds de face à la rue Liberté sur 78 pieds de profondeur sur une ligne d'un côté et 80 pieds de profondeur sur l'autre.

CAVANAUGH, MME M.—
2575. Pour taxe de ville de l'année 1887.
Montant à........$5 05
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 18, dans l'îlet No 359, borné par les rues Désiré, Ensire, Remparts et St Claude; mesurant 53 pieds de face à la rue Désiré, sur 120 pieds de profondeur.

DESTEZ, ST-LEON—
2765. Pour taxes de ville des années 1880, $4 55; 1881, 4 46; 1882, 7 94; 1883, 5; 1884, 5; 1885, 6 35; 1886, 5 05; 1887, 5 05.
Montant à........$43 40
Douze lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, dans l'îlet No 658, borné par les rues Elmire, Claiborne, Robertson et Congress, mesurant 341 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur.

DUPAQUIER, DR. AUG.—
2829. Pour taxes de ville des années 1880, $3 50; 1881, 4 46; 1882, 7 94; 1883, 5; 1884, 5; 1885, 6 35; 1886, 5 05; 1887, 5 05.
Montant à........$43 41
Une portion de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet No 1725 borné par les rues Warsaw, Agriculture, Bruxelles et Industrie, mesurant 160 pieds de face à la rue Warsaw sur 100 pieds de profondeur, 120 pieds de face à la rue Agriculture sur 159 pieds de profondeur; et 160 pieds de face à la rue Bruxelles sur 100 pieds de profondeur.

DABON NICHOLAS—
2938. Pour taxes de ville des années 1880, $4 56; 1881, 4 46; 1882, 7 94; 1883, 5 00; 1885, 6 35; 1886, 5 05; 1887, 6 05.
Montant à........$43 40
Deux lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 15 et 16 dans l'îlet No 613, borné par les rues Washington, Musique, Villeré et Robertson, mesurant 62 pieds de face à la rue Washington sur 97 pieds de profondeur.

DE ZAYAS, RAPHAEL—
3061. Pour taxes de ville des années 1881, $4 46; 1882, 7 94; 1883, 5; 1884, 5; 1885, 6 35; 1886, 5 05; 1887, $5 05.
Montant à........$38 85
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 3 dans l'îlet No 649, borné par les rues Claiborne, Robertson, St-Ferdinand et Port, mesurant 54 pieds de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds de profondeur.

DELAHAYE ET ALS, MARIE J.—
3143. Pour taxes de ville des années 1884, $30; 1885, 38 10; 1886, 30 30; 1887, 30 30.
Montant à........$128 70
Deux lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle Orléans, désignés comme lots Nos 12 et 13, dans l'îlet No 225, borné par les rues Roman, Derbigny, Ste-Anne et Dumaine, mesurant 30 pieds chaque de face à la rue Roman sur 145 de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété et en payant en outre vingt pour cent les dépens et la pénalité.

N. HARDY,
Trésorier de la ville.

Chez tous les Parfumeurs & Coiffeurs
La VELOUTINE
Poudre de Riz spéciale
PRÉPARÉE AU BISMUTH
Par CH. FAY, Parfumeur
PARIS, 9, Rue de la Paix, PARIS

Les VÉRITABLES EAUX de VICHY
sont les Sources de l'Etat français
ADMINISTRATION: 8 BOULEVARD MONTMARTRE, PARIS.
CELESTINS. Gravelle, Maladies de la Vessie.
GRANDE-GRILLE. Maladies du Foie et de l'Appareil biliaire.
HOPITAL. Maladies de l'Estomac.
HAUTERIVE. Affections de l'Estomac et de l'Appareil urinaire.
Les seules où le puisement et l'embouteillage sont surveillés par un Représentant de l'Etat.

ANÉMIE
QUINA LAROCHE
Ferrugineux
Recommandé pour faciliter les Croissances et Formations difficiles, il procure au sang la force et les Globules rouges qui en font la beauté; il fortifie l'Estomac, excite l'Appétit, combat l'Anémie, le Lymphatisme; abrège les Convalescences, etc.
PARIS, 22, rue Drouot, 22, PARIS
NEW-YORK, E. FOUGERA ET Cie

Nettoyage de la ville.

Des listes de souscription pour le nettoyage de ville sont déposées:
Au bureau du Times-Democrat,
Au bureau du Picayune,
Au bureau de l'Abeille,
Au bureau du Journal Allemand,
Au bureau du Daily States,
Au bureau du City Item
Au Board of Trade,
Au Cotton Exchange,
Au Mechanics, Dealers and Lumbermen Exchange,
Au Sugar Exchange,
A la Chambre de Commerce,
A l'Association Maritime.
M. John W. T. Leech est autorisé à solliciter des souscriptions.
On peut, sans attendre le solliciteur, envoyer directement sa souscription à M. Albert Baldwin, trésorier (New Orleans National Bank)

L. M. WALMSLEY,
Pour le Comité des Citoyens.
EDWARD FENNER,
Pour le Comité de Surveillance.

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.
Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi, 11 mai 1891

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Jusqu'ici cette semaine	$3,200,012 00	$291,242 00
Même temps la semaine dernière	3,125,797 00	428,709 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE. — Souverains Victoria, $4 80 à 4 90; 20-marcs, $4 60 à 4 70; 20-francs, $3 80 à 3 90; doublons espagnols, $15 40 à 15 60; doublons mexicains, $15 40 à 15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70 à 4 80; 20-pesos, mexicain, $19 40 à 19 60; or mutilé américain, 99 à 99c.; or léger américain, 97 à 99c.; dollars mexicains, 75½ à 76½; sols péruviens, 75½ à 76½; pesos chiliens, 75½ à 76½; argent mutilé américain, 80 à 90c. par oz. 5-francs, 85 à 95c.; argent anglais, par £, $4 60 à 4 80; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80 à 4 90; billets de la Banque de France, 18½ à 19½; reischmarcs, billets, 23 à 24.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent continue en demande modérée mais stable.
Papier exceptionnel........—à 8
Papier de A1........—à 8
Prêts sur garanties collatérales........5 à 6
Time do do........5 à 7
Papier hypothécaire........—à 8
New-York—Taux de l'argent 2 0|0.
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 3½ 0|0; consols 95 1|16 à 95 5|16; U. S. 4's 122¼.
Paris—Rentes 92.85.
Argent en lingots (par oz fin) — Londres 44⅝; New York 98⅞; Nlle-Orléans 98.

CHANGE.

REISCHMARKS—94⅜
Le STERLING est inactif.
Commercial (60 jours)........483½
Traites de banques (60 jours)........486
Les FRANCS sont inactifs.
Francs de commerce (60 jours)........5.22½
Traites de banques (60 jours)........5.17⅛
Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est inactif.
Traites de commerce 35c. de prime.
Traites de banques pair $1 prime.
Les banques tirent des chèques $1 00 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avant l'appel de 11 A. M.
10 actions CC Slaughterhouse Co........60¼
Appel de 11 A. M.
$1,000 Extended Crossman........107¼
Entre les appels de 11 A. M. et de 2 P. M.
$1,000 Extended Crossman........107¼
10 actions N O Brewing Ass'n........131½
$1,500 Bons à prime........155½
Appel de 2 P. M.
10 actions du Crescent Ins Co........71

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

	Valeur au pair	Offre	Demande
Banques.			
American National	100	112	114
Bank of Commerce	10	15¼	17
Canal & Banking Co	100	162	168
Citizens'	100	67	72
Germania National	100	....	....
Germania Savings	100	250	....
Hibernia National	100	....	....
Louisiana National	100	158	....
Metropolitan	100	....	121
Mutual National	100	....	....
N. O. National	50	123	....
People's	100	....	....
Southern National	100	116½	120
State National	100	....	....
Union National	100	120	....
Traders'	10	....	10½
Whitney National	100	300	....
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins.	100	70	74½
Firemen's	50	49	51
Germania Ins. Co.	100	130	135
Hibernia Ins.	100	77	82½
Home Ins.	100	....	112
Lafayette	50	76½	....
Merchants Mutual	100	58½	61
Mechanics' and Traders	100	....	138
New Orleans Ins. Ass.	30	29½	31
New Orleans Ins. Co.	100	....	95
Sun Mutual Ins.	100	....	138
Southern Ins. Co.	100	110	112½
Teutonia	100	140	....
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	112½	114
Crescent City	100	89½	90½
Canal and Claiborne	40	....	....
New Orleans City	100	123	125½
Orleans	50	66	67
St-Charles Street	50	87	89
Actions diverses.			
C. C. Slaughterhouse	50	58½	60
Imp. Bonded Warehouse	100	....	....
Jefferson City Gas Light Co	100	79	80
Consumers' Ice Co	100	[illegible]	....
Louisiana Ice Man. Co.	50	....	75
Metairie Cemetery Ass.	100	....	....
N. O. Gas Light Co.	100	98	100
N. O. Waterworks Co.	100	83	87
N. O. Brewing Association	100	131	132
N. O. Cold Storage Co.	100	....	....
French Opera Association	250	....	....
Sugar Shed Co.	60	....	....
Louisiana Electric Light Co.	100	....	....
Standard Guano & Chem. Co.	100	....	....
Standard Fireless En. Co.	10	....	....
Graham P. S. Co.	10	....	....
Rosetta Gravel	100	....	....
Jockey Club	100	....	....
Vaulx Theatre	....	....	....
Comb. T. Stand	....	....	....
M. L. & B. As.	....	....	....
Takamine Ferment Co.	....	15	....
Bons d'Etat.			
Louisiana 4's		88⅝	90
Louisiana 3's		....	....
Bons de ville.			
Premiums		155½	156
Premium drawn number		....	....
Privilege on Premiums		....	....
Consolidated 6's		....	....
Consolidated 6's, Crossman		102	103
Extended 6's, Consol		....	....
Extended 6's, Consol. Crossman		107	107½
Extended 6's		....	....
Extended 6's, R. R.		....	....
Extended 6's, Waterworks		....	....
Extended 6's, Park		....	....
City 6 per cent certificates		....	102½
Consolidated coupons		....	....
City 5's		102	102½
City 7's, old		....	....
City 7's, new		....	....
City 7's, gold		....	....
Houston Funding		....	....
Houston Reg. Com		....	....
Bons divers.			
United States 4's		119	....
Canal and Claib. St. R. R. mort.		....	....
Jackson R. R. 2d mort. coup		....	....
Jackson R. R. 2d mort. debt		....	....
Cotton Exchange Stock		190	220
Produce Exchange Stock		....	....
Board of Trade Stock		....	....
Mech., Dealers and Lumb. Ex.		42	60
Sugar Exchange		110	....
Morgan's L. and T. R. R. 7's		120	....
Morgan's L. and T. R. R. 6's		111	114
New Orleans Gas bonds		....	....
Tex. & Pacific RR. 1st gold mort.		89	....
Tex. & Pacific RR. 2d gold mort.		30	....
St Charles Hotel Co. mort		....	....
Crescent City RR. 1st (1897)		....	....
Crescent City RR. new		....	....
N. O. City Railroad Co. mort.		119½	....
Carrollton RR. Co. mort. (1892)		....	....
Carrollton RR. Co. mort (1902)		....	....
N. O. Brewing Association bonds		107¾	108½
N. O. Waterworks Co. 1st mort.		....	....
Louisiana Ice Man. Co. 1st mort		....	....
Louisiana Ice Man. Co. 2d mort		....	....
Louisiana Ice Man. Co. 3d mort		....	....
[illegible] Elect. Light Co. 1st mort.		....	....
[illegible] Elect. Light Co. 2d mort.		....	....
[illegible] Cotton Press mort.		....	....
[illegible] Land Company bonds		....	98
Cotton Exchange 1st mort.		101	107
Certificats et Warrants.			
State Warrants, ordinary, 1884		62	....
State Warrants, ordinary, 1885		27	....
State Warrants, ordinary, 1886		25¼	....
State Warrants, ordinary, 1887		....	....
State Warrants, ordinary, 1888		76	82
Police certificates		50	75
School certificates		....	30
City scrip, old		50	....
City scrip, new		55	....
Jan. int. cert. on State consols		15	20
Certificats émis en vertu de l'acte 93 de 1890		....	....
Unpaid State coupons No 12		0	....
Unpaid State coup. prior to No 12		15	....
State school warrants		20	30

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHÉ DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 2,000 balles et 100 à arriver.
Le marché est ferme.
Les cotons tachés sont de ¼ à ⅝c. plus bas que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	6 1|16 nom	6 1|16 nom
Ordinary	6⅝ "	6⅝ "
Good Ordinary	7 1|16	7 1|16
Low Middling	7¾	7¾
Middling	8⅜	8⅜
Good Middling	9 7|16	9 7|16
Middling Fair	10⅛ nom	10⅛ nom
Fair	11⅛ "	11⅛ "

FUTURS.

Inactifs.
Janvier 8,71 à 8,73; février — à —; mars — à —; avril — à —; mai 8,15 à 8,20; juin 8,30 à 8,31; juillet 8,41 à 8,42; août 8,46 à 8,47; septembre 8,53 à 8,54; octobre 8,60 à 8,61; novembre 8,61 à 8,62; décembre 8,64 à 8,65.
Les ventes comprennent 8,600 balles.

MARCHÉS DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 8½; à Mobile 8⅜; à Savannah 8 3|16; à Charleston à 8⅜; à Wilmington —; à Norfolk 8⅜; à Baltimore 8⅞; à Boston 8 15|16; à Philadelphie 9⅜; à Memphis 8 7|16; à Augusta 8⅝ à 8¾.

MARCHÉ DE NEW-YORK. SUR PLACE.

Stable.
Cotes: Middling Gulf 9⅜.

FUTURS.

Stables.
Janvier 9,14 à 9,15; février 9,21 à 9,23; mars 9,27 à 9,29; avril — à —; mai 8,67 à 8,68; juin 8,73 à 8,74; juillet 8,83 à 8,84; août 8,93 à 8,94; septembre 8,98 à 8,99; octobre 9,01 à 9,02; novembre 9,03 à 9,04; décembre 9,08 à 9,09.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans depuis le 1er septembre, 1,982,211 balles, même temps l'année dernière, 1,922,003 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 6,614,130 balles; même temps l'année dernière, 5,710,732 balles.
EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,788,295 balles; même temps l'année dernière, 1,750,415 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 5,352,218 balles; même temps l'année dernière, 4,663,864 balles.
STOCKS — A la Nouvelle-Orléans, 174,474 balles; même temps l'année dernière, 74,127 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 417,627 balles; même temps, l'année dernière, 231,773 balles.

MARCHÉ DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

Plus facile.
Cotes—4 13|16 pour le Middling Américain.

FUTURS.

Fermes.

MARCHÉ DU HAVRE. SUR PLACE.

Calme et stable.
Cotes—67½ fr. pour le Bon Ordinaire (sur place), 59 fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 54 fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.

Fermes.

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange
Ventes 106 boucauts de sucre, 269 barils de sucre et 424 barils de mélasse.
Recettes — boucauts de sucre, 47 barils de sucre et 343 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Stable.	Nominal
Choice	— à —
Strictly prime	— à —
Prime	— à —
Fully Fair	4¼ à —
Good fair	3½ à 3¾
Fair	3½ à 3⅝
Good common	— à —
Common	2⅝ à 3
Inferior	2¼ à —
CENTRIFUGAL—Stable.	
Plantation granulated	— à —
Off granulated	— à —
Choice white	4⅜ à —
Off white	— à —
Gray off white	— à —
Fancy yellow	— à —
Choice yellow	— à —
Prime yellow, new	— à 4⅛
Off yellow	— à —
Seconds	3 à 4⅛
MELASSE—Open kettle—Fermenting.	
Fancy	— à —
Choice	— à —
Strictly prime	— à —
Good prime	23 à 25
Prime	23 à 25
Good fair	— à —
Fair	— à —
Good common	— à —
Common	— à —
Inferior	— à —
CENTRIFUGAL—Stable.	
Fancy	— à —
Choice	— à —
Strictly prime	— à —
Good prime	20 à —
Prime	20 à —
Good fair	14 à 15
Fair	11 à 13
Good common	10 à 12
Common	8 à 9
Inferior	6 à 7

RIZ.
(Au Board of Trade.)

Ventes—Sacs riz brut —; barils riz écalé nouveau 366.
Recettes — Sacs riz brut 218, barils riz écalé —.

RIZ ÉCALÉ—Calme mais ferme.	
Head	5¾ à 6
Prime	5⅜ à 5½
Good	5¼ à 5⅜
Fair	4½ à 4⅞
Ordinary	4 à 4¼
Common	4 à 4¼
No 2	2 5|16 à 2⅞

RIZ BRUT—Calme mais ferme.
Cotes du riz brut $3 00 à 4 25.
RIZ POLI—$20 00 à 22 00.
SON—$17 00 à 18 00.

FARINES. A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:
FARINE—Facile.
Patents 5 35 à $5 40; extra fancy $5 05 à 5 10; fancy $— à 4 80, choix $— à 4 40 le baril.
FARINE DE MAIS—$— à 3 30.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents $5 65 à 5 75 le baril; extra fancy $5 40 à 5 50; fancy $5 10 à 5 20; Minnesota flour, bakers $5 50 à —, Straights $6 00 à —, patents $6 15 à 6 25.
FARINE DE MAIS—$3 50 à 3 55.
CREAM MEAL—Choice $3 90 à —.
GRUTS—$4 05 à —.
HOMINY—$— à 4 25 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$5 00 à —.
OAT MEAL—$— à 7 25 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES. A LA BOURSE.

MAIS — On cote — à 59 pour le blanc, 75 à 76 pour le mêlé et — à 76 pour le jaune.
AVOINE — Red Rust Proof Oats — à —; No 2 de l'Ouest 63 à 64; No 1 — à 64½.
SON—$1 12½ à 1 15.
FOIN—Prime $19 00 à 20 00; Choice $21 00 à 22 00; Fancy nominal.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c. de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 8c. de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS. A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont faciles.
MESS PORK—$13 50 à —.
VIANDES SALÉES SÈCHES — Epaules 5¾ à —; short rib sides 6¾ à —; long clear sides 6¾ à —, short clear sides 6¾ à 6⅞.
BACON—Epaules 6¾ à —, short rib sides 7⅛ à —; long clear sides 7⅝ à 7¾; short clear sides 7⅞ à —.
GRAISSE—En tierçons, raffiné, 6¼ à —; leaf 7⅛ à —.
JAMBON—10¾ à 11⅛.
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros, les prix des détaillants sont de 25 à 50c. plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c. pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE.

PRODUITS DIVERS—Jobbing—Pork, bbls—Prime mess $— à 12 00; pig — à 12 00; extra prime $10 50 à —; family pork $— à 12 00.
Sugar-cured Meats, la livre—Shoulders 6¾ à 7c.; Boston-cut shoulders — à 7c.; picnic hams 7¼ à 7½c.; breakfast bacon 9½ à 10c.; hams 10¼ à 10½c.
Bœuf—Extra plate $11 00 à 11 50 le baril; Fulton Market $14 50 à 15 00; plate $10 50 à 11 00; extra mess $10 50 à 11 00; demi-baril—extra plate $6 75 à 7 00; demi-baril—plate $6 00 à 6 25; extra mess $5 50 à 6 00; New York Fulton Market $7 50 à 8 00.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots:
CAFÉ — Prime 21; good 20¾; fair 20¼; ordinary 19; common 17½c. la livre.
BEURRE—Western Creamery — Extra 31 à —c.; extra firsts 28 à 29c.; firsts 24 à 26c.; Western Dairy—Extra 24 à 25; extra firsts 20 à 22; firsts 15 à 17; bakers — à 12. Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE — New York creams à 14½; Western Cheddars full cream à 11½; twins full cream, à 11½; flats, full cream, à 11¾; Young America's, full cream, 12. Jobbing un peu plus élevé.
SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c.; City Fine 95c.; City Crushed 85c.; Rock Salt ⅝c. la livre; Pocket Salt 1½ à 5c. selon la grosseur.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Lot $8 00 per ton.
Farine de graine de coton—ville et campagne—au dépôt à $24 00 per ton, pour l'exportation $— à — f. o. b. per long ton.
Oil cake—$— à — per long ton f. o. b.
Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude — à 26 bid le gallon in new cooperage.
TOILE D'EMBALLAGE — Prix des marchands—Il y a deux qualités de jute bagging sur le marché—
Eastern — 2¼-pound 9 à —c. per yard, 2-pound 7¾ à —c., 1¾-pound — à 7c. Western —2¼-pound 7¾ à —c. per yard, 2-pound 6¾ à —c, 1¾ pound — à 6½c.
Twine—Jute 9¼ à 10 la livre.
COTTON TIES — Arrow $1 35 à — le paquet.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c. de plus pour les petits lots et 1 à 4c. de plus par livre.
FRUIT — Frais — Pommes nominales le baril; Oranges de la Louisiane nominales; Oranges de Messine $3 75 à 4 00; Oranges de Palerme $2 75 à 3 00; Limons—Messine $4 50 à 5 50 par boîtes, Palerme $4 50 à 5 50, Bananes $2 50 à — par régime; Ananas $1 50 à 2 50 la douzaine; Fraises par boîte d'un quart 10 à 15 cts par pinte 4 à 9 cts.
FRUIT—Sec par livre—Pommes—¾c. — à 11½c., tranches 11 à 11½, fancy evaporated — à 17c.; Dates—Persian par boîtes de 60 livres 7½c, livres 9c, boîtes de 15 livres 11c.; figues sèches 15c.; currants, 6 à 7c; prunes 10c; citrons — à 20c; raisins secs de la Californie $2 50 à — par boîtes, Malaga $3 25 la boîte; muscatelle $2 25 la boîte.
NOIX—Par livre—Pacanes—Louisiane 10 à 25; Texas 12 à 16c.; Pistaches—Tennessee red 6½ à —c. Virginia hand-picked 7½c.; Amande Taragona 17 à 18c; Noix du Brésil nouvelles 10c la livre; Filberts 12 à —c.; Noix du Chili 12c.; Marrons italiens —c.; Noix de coco $3⅜ par 1000, 4c. pièce en baril.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix du gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c. de plus par baril et ¼ à ½c. par livre en lots.)
POMMES DE TERRE—De l'Ouest $3 50 à 3 75; nouvelles de la Louisiane en barils à farine $3 75 à 4 00; de la Louisiane $5 00 à 6 00.
OIGNONS—De l'Ouest rien; de la Louisiane $4 00 à 5 00.
PATATES DOUCES — Ordinaires 75 cts à $1 00; yams $1 25 à 1 50.
AIL—Italien nominal; espagnol nominal; de la Louisiane 50 à 75c.
CHOUX—De l'Ouest nom; de la Louisiane $1 25 à 1 50 par crate.
CHOUCROUTE—De l'Ouest, nouvelle, $4 50 à 5 00 le baril; demi-baril $2 75 à 3 00.
HARICOTS—Choice Northern med. 4¼ à 4½; Western red kidney choice à 5; New York red kidney — à 6; Western white kidney 5½c.; pois verts 2½ à —.
COW PEAS—Low Mixed $1 70; Good Mixed $— à 1 80; Clay $1 90.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c. de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et ½ à 1½c. de plus par douzaine d'œufs.
Grosses volailles de l'Ouest $5 00 à 5 25 la douzaine; poulets $3 00 à 4 00; canards $3 00 à 4 00; oies $4 00 à 4 50; dindes $12 00 à 15 00.
Grosses volailles de la Louisiane $3 00 à 3 50, poulets $3 00 à 3 50; canards $3 00 à 3 50; oies $3 00 à 3 50 dindes $12 00 à 15 00.
ŒUFS — Ceux de l'Ouest 12 à —c.; ceux de la Louisiane 13 à 14c.
SUIF—4½c. la livre pour celui de la ville; 4c. celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE—Prime yellow 24 à 25c. la livre.
LAINE—Burry 10 à 15c. la livre; Louisiane clear — à 22c.; clear lake 23 à —c.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au dessus 4c.; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 3c.; kips 14 à 30 livres 4c.; peaux de veau 35c. pièce.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 3¾ à 4c.; dry flint 7 à —; dry salted 5½ à —c. la livre.
PELLETERIE—Otter $5 00; castor 5 à 25c. pièce; raccoons 5 à 25c.
PEAUX—Chevreuil 23c. la livre; mouton 10 à 80c. pièce; chèvre 10 à 20c.
MOUSSE—Mêlée 2½ à 3c. la livre; gris 2 à 2½c.; noire 3½ à 3¾c.
CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 4c. pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Régie kinds lugs 2 à 5c., Leaf 6 à 12c.; Cutting and Burley sorts lugs 4 à 10c.; Leaf 10 à 25c.
TABAC MANUFACTURÉ — Jobbing, par livre—Fine plug 80c. à $1 15; fine medium 53 à 65c.; Bright quarters and common 11 inch 4 et 5 s. 23 à 33c. Bright navy, 23 à 45c.; fancy natural leaf 50 à 80c.; fine cut chewing 30 à 65c.; granulated smoking 20 à 70c.
NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à 50c. de plus par baril. Pitch $1 75 à 1 90; goudron de charbon $— à 6 00 le baril; goudron de pin $3 50 à 4 00 le baril; Resine—A B C D E $1 42½; F $1 52½; G $1 62½; H $1 97½; I $2 10; K $2 30, M $2 60 à —, N $2 60; W G $2 95; W W $3 20 à —. Essence de térébenthine 36½. Jobbing 2 à —c. de plus le gallon.

CHARBON.

PITTSBURG—Famille 50c. le baril, $5 00 le boucaut; Anthracite $9 00 à 9 50 le ton.; bateaux 30c.; steamers $— à 4 00 la tonne, en gros 30c. le baril.
ALABAMA—Splint pour familles 50c.; Corona pour familles 50c.; Montevallo 65c. le baril pour familles, Helena pour familles 65c., steam coal sur chars $3 75 la ton.

VINS ET LIQUEURS.

Alcool, le gallon	$2 40 à	2 50
Brandies du pays, le gallon	1 50 à	3 50
Pêche, vieux, le gallon	2 25 à	3 50
Pomme, le gallon	2 25 à	3 50
Cognac importé, 1882, le gallon	.... à	5 25
1878	.... à	8 00
1875	.... à	6 25
1870	.... à	7 00
1865	.... à	7 50
1860	.... à	9 50
1848	.... à	12 50
Otard, Dupuy & Co. Cognac, 1882	.... à	6 00
1870	.... à	7 50
1864	.... à	9 50
1848	.... à	10 75
Biquet, Dubouche & Co. Cognac, 1878	.... à	5 00
1870	.... à	6 00
1848	.... à	9 50
Whisky—Rectifié de la Louisiane, 90 0|0 de preuve, par gallon	1 17 à	1 20
Ouest	1 15 à	1 20
Bourbon	1 40 à	3 52
Seigle	1 50 à	3 50
Ecosse, importé	4 00 à	4 25
Irlande, importé	4 00 à	4 25
Duffy's malt whisky, par gallon	.... à	3 00
Duffy's malt whisky, par caisse	.... à	6 00
Genièvre—Du pays, de New-York ou de Philadelphie, par gallon	1 15 à	1 50
Hollande, par gallon	3 25 à	3 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par gallon	9 00 à	3 75
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par caisse	9 50 à	10 00
Holland, par caisse	8 50 à	9 00
Vins Rouges—Claret ordinaire, la caisse	2 75 à	3 50
Importé Médoc, la caisse	.... à	6 00
St-Julien, la caisse	.... à	6 50
Vertheuil Médoc, la caisse	.... à	6 50
Margaux, la caisse	.... à	7 00
Château Dillon, la caisse	.... à	7 50
Château Duplessy, la caisse	.... à	10 00
Pontet Canet, la caisse	.... à	10 00
Larose, la caisse	.... à	14 00
Léoville, la caisse	.... à	13 00
Château Haut Brion, la caisse	.... à	24 00
Château Lafitte, la caisse	.... à	28 40
California Claret, le gallon	35 à	75
California Zinfandel, le gallon	45 à	1 00
Importé, ordinaire, la barrique	57 50 à	60 00
Clarets de famille, la barrique	65 00 à	80 00
Richebon, la barrique	.... à	95 00
Blanquefort, la barrique	.... à	105 00
St-Clément, 1887, la barrique	.... à	125 00
Château Dillon, la barrique	.... à	125 00
Vins Blancs—Californie, le gallon	48 à	90
Ordinaire, la caisse	2 75 à	3 50
Importé Graves, la caisse	.... à	6 00
Importé Sauternes, la caisse	.... à	8 00
Importé Haut Sauternes, la caisse	.... à	10 00
Imp. Chât. Carbonnieu, la caisse	.... à	10 00
Imp. Château d'Arche, la caisse	.... à	11 50
Imp. Chât. Sudenveaut, la caisse	.... à	15 25
Imp. Château Reussac, la caisse	.... à	16 00
Importé Château Latour [illegible], la caisse	.... à	18 00
Importé Chât. Yquem, la caisse	20 00 à	30 00
Importé de famille, la barrique	65 00 à	80 00
Importé fin, la barrique	100 00 à	200 00
Pints $1 de plus par caisse		
Ordinaire, la caisse	3 25 à	3 50
Muscat, la caisse	4 25 à	6 50
Madère, Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Madère, genuine fine, le gallon	3 50 à	5 00
Madère, la caisse	12 00 à	25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Sherry, genuine Xérès, le gallon	1 50 à	5 00
Sherry, la caisse	20 00 à	25 00
Très vieux porto, la caisse	6 00 à	25 00
Champagne — Roederer carte blanche, quarts, la douzaine	.... à	30 50
G. H. Mumm & Co.'s Dry Verzenay	.... à	27 50
Extra Dry	.... à	31 50
Delbeck & Co.'s extra dry quarts	.... à	29 50
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts	.... à	28 00
D. B. Pol & Co.'s, quarts	.... à	25 00
Perrier-Jouet — Crémant Royal, quarts	.... à	30 50
Perrier-Jouet—Special, quarts	.... à	25 00
Moet & Chandon, white seal, qts	.... à	29 00
Bouche, extra Sec. quarts	.... à	29 50
Bouche, Sec, quarts	.... à	29 50
Bouche Riche, quarts	.... à	29 50
Pomery Sec	.... à	33 00
Veuve Clicquot	.... à	32 75
Louis Roederer, quarts	.... à	31 00
Pints $2 de plus par caisse.		
Ale et Porter—		
Reed Bros, la douzaine	.... à	1 75
Burke, E. J., la douzaine	.... à	1 75

QUINCAILLERIE.

Axes—"I cut keen," par douz.	$7 00 à	7 50
Crescent, par douz	6 00 à	6 50
Diamond axle grease en boîtes, par gr	5 00 à	5 50
Scott's hollows, 28 to 12 inch chacun	5 50 à	18 00
Trace chains, la paire	25 à	75
Or chains, 4, 5, 16 et 3s par livre	5 à	7
Hoes—A. B. & Co., H. B. No 2 0 à 5, par douz	2 25 à	5 00
A. B. & Co., A. B. No 2 0/3, par douz	2 50 à	5 00
Lyndon B.C. No 4 0/3, par douz	3 65 à	6 00
Baldwin set 4 0|1, par douz	3 00 à	4 00
West La Dow cultivator, W ay by disc, chacun		65 00
Planet, Jr., cultivator, plain, chac.		4 25
Planet, Jr., cultivator, horse hoe, chacun		6 25
Planet, Jr., cultivator, wheel, cha.		75
Brent La Dow cultivator, chacun		40 00
Universal cultivator, chacun		20 00
Columbia cultivator, chacun		33 50
Brown riding cultivator, chacun		24 50
Brown walking cultivator, chacun		23 75
Monroe rotary harrows, Nos 1 2 3	17 50 à	25 00
Geddes' hinge harrows, 14 à 30 tooth	7 50 à	15 00
Pennington side harrows, chacun		3 50
A. B. & Co. side harrows, chacun		3 00
La Dow disc harrows		28 00
Deere disc harrows, No 1		28 00
Deere disc harrows, No 4		34 00
Hollow ware, skillets and lids		2½
Anvils	10½	13
Bar iron, basis, per cwt		2 00
Sheet iron, basis, per cwt		2 75
Steel nails, 50 à 60 basis, keg		1 85
Iron nails, 50 à 60 basis, keg		1 80
Wire nails, 50 à 60 basis, keg		2 50
I cut keen plows, pony x pts, list $5 75 less 35 per cent		
I cut keen plows A O x pts, list $6 75 less 35 per cent		
I cut keen plows B O x pts, list $7 50 less 35 per cent		
I cut keen plows C O x pts, list $10 40 less 35 per cent		
I cut keen plows D O x pts, list $11 40 less 35 per cent		
A. B. & Co. steel plows, pony x pts, chacun		2 50
A. B. & Co. steel plows, A O x pts, chacun		2 90
A. B. & Co. steel plows, B O x pts, chacun		3 50
A. B. & Co. steel plows, C O x pts, chacun		5 00
A. B. & Co. cast plows, ½ K pony x pts, chacun		1 75
John Deere Plows—		
Texas Ranger series, steel and wood beam, 30 per cent from list.		
Blue Beard series steel and wood beam, 30 per cent from list.		
Pelican series, steel beams 25 per cent from list.		
Creole series steel beams 25 per cent from list.		
"Banner" Combined Corn and Cotton Planter without roller, net	10 00 à	....
Roller, for same, net	1 00 à	....
Georgia stocks, single		75
Georgia stocks double		1 70
Farmers' pet double stocks		1 75
Rope, sisal, ¾ inch and over, base		7¼
Rope, manila, ¾ inch and over base		10¾
Rope, cotton, 5 16 and ¾ inch, base		14
Spades—Ames', A. B. & Co., crescent	5 50 à	10 50
Shovels—Ames', A. B. & Co., crescent	5 50 à	10 00
Barb wire, galvanized, per cwt		3 75
Drop shot, tower per bag		1 35
Buck shot, per bag		1 60
Dupont powder, per keg		5 50
Dupont powder, 40 kegs, lots f o b		5 01
Cane knives, par douz	4 75 à	5 50
Wheel barrows, par douz	14 50 à	19 00
Best coal barrows chacun	5 00 à	6 00
Allen c. s. meal distributor	50 00 à	....
Clarke's s. s. meal distributor	65 00 à	....

MATERIAUX de CONSTRUCTION.

Yard Spot Quotations.

Yellow pine rough, per 1,000 feet—

Timber No 1	$17 00	Plank No 1	$12 00
No 2	13 00	No 2	10 00
No 3	11 00	No 3	8 00
Scantling No 1	12 00	Flooring No 1	15 00
No 2	8 00	No 2	12 00
No 3	7 00	No 3	10 00
Boards No 1	13 00	Weatherb's No 1	13 00
No 2	10 00	No 2	12 00
No 3	10 00	Ceiling No 1	12 00
No 4	7 00	No 2	10 00
		No 3	8 00

Yellow pine dressed—

Flooring No 1	$21 00	Ceiling No 1	$15 00
No 2	15 00	No 2	12 00
No 3	13 00	No 3	10 00
Weatherb'ds No 1	14 50	Boards No 1	14 00
No 2	11 50	No 2	12 00
		No 3	10 00

Cypress—

Rough b'ds No 1	$25 00	Dressed b'ds No 1	$30 00
No 2	20 00	No 2	25 00
No 3	15 00	No 3	23 00
No 4	14 00	No 4	19 00
No 5	12 00	No 5	17 00
No 6	7 à 10	No 6	13 à 15
Wharf timber—			
No 1	13	No 2	11
No 3			

Mahogany timber per ton	50 00 à	65 00
Cedar timber, per ton	50 00 à	60 00
Walnut timber—Il n'y en a pas sur le marché.		
Oak lumber, per 1000	40 00 à	50 00
Shingles—16, 18 and 20 inch, sawed and split	2 50 à	3 00
Laths, per 1000	1 50 à	....
Alabama lime	95 à	1 05
Cement, domestic	1 75 à	2 00
Cement, imported	2 75 à	3 00
Slate	5 75 à	7 00
Brick, Lake and L. C. R. R.	9 50 à	11 00
Brick, paving	11 00 à	12 00
Brick, ordinary	7 00 à	8 50
Sand	20 à	25
Shells, small	.... à	40
Shells, large	1 25 à	1 50
Plaster calcined	1 80 à	2 00

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	$ 80 à 125
Bons chevaux de trait	125 à 150
Chevaux de selle et de voiture	250 à 400
Mulets pour habitations sucrières	175 à 200
Mulets, qualité moyenne	140 à 150
Mulets pour coton	100 à 175
Mulets communs	40 à 75
Bons mulets de ville	225 à 250

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Bœufs — Grass, par livre, gross	3 à	3½
Common to fair	2 à	2½
Mississippi, Alabama, etc., choix, par livre	1¾ à	2
2me qualité, par tête	$10 00 à	14 00
Vaches communes et vieilles	7 00 à	9 00
Veaux—1re qualité, par tête	8 00 à	10 00
2me qualité	6 00 à	8 00
Yearlings—1e qualité par tête	10 00 à	13 00
2me qualité	6 00 à	10 00
Porc—Good fat Western, par livre gross	4 à	4½
Fair Ouachita	3 à	3½
Moutons—Choice, par tête	2 00 à	3 00
Fair, par tête	1 00 à	2 00
Vaches laitières—1re qualité par tête	30 00 à	40 00
2me qualité, par tête	20 00 à	30 00

Vaccination.
Mme VERGEZ, sage femme, prévient sa clientèle qu'elle vaccine tous les lundis à midi précis.
3 mai—7t PP

FEUILLETON.

No 21 — Commencé le 18 avril.

MADAME
—LA—
CONNÉTABLE.
—PAR—
PAUL SAUNIÈRE.

PREMIÈRE PARTIE.
CADET DE FAMILLE.

XI
DE ROANNE A SANCERRE
(Suite)

—Parce que, je vous l'ai dit, la maison est si bien entourée qu'il serait impossible d'y pénétrer par la violence sans ameuter la population du quartier.

—Eh bien! que nous importe? N'êtes-vous pas lieutenant-général de Sa Majesté?

—En Dauphiné, oui, mais non pas en Nivernais, se défendit M. de La Gibertière. Je n'ai le droit d'exercer ici mon autorité qu'avec l'assentiment, sinon avec le concours de mon collègue. Or je ne l'ai pas vu, je ne l'ai même pas prévenu. Il ignore que je suis ici et pourquoi j'y viens. Bien plus, je n'ai pas d'uniforme, mes soldats n'en ont pas davantage. Si les voisins de la *Carpe d'Or* prenaient fait et cause contre nous, s'il y avait bataille, et si nous étions rossés, voyez-vous d'ici dans quel joli pétrin nous nous serions fourrés!

—Mais alors, qu'allons-nous faire? demanda le marquis, forcé, bien malgré lui, de se rendre à d'aussi bonnes raisons.

—Heureusement, j'ai eu le temps d'y réfléchir en route. Or, sauf meilleur avis, voici à quoi j'avais pensé.

Il ne faut pas nous le dissimuler, mon cher, avec les déguisements dont mes chevau-légers et moi nous sommes affublés, sur votre propre conseil—et dans ce pays qui n'est pas le nôtre—nous sommes tout bonnement des aventuriers. Nous n'avons donc quelque chance d'opérer avec succès et impunément que sur le terrain ordinaire des aventuriers, c'est-à-dire sur le grand chemin.

—Hum! toussa M. de Marsan, à qui cette comparaison ne plaisait guère.

—Eh bien! continua le lieutenant-général, ce point admis, rien n'est plus facile que d'en venir à nos fins, puisque nous avons tous les atouts dans notre jeu. Nous savons, en effet, que la connétable a commandé ses chevaux pour demain matin, huit heures. Rien ne nous empêche donc de partir à cinq heures, de la précéder, de choisir sur la route un endroit bien désert, de nous y embusquer et de l'arrêter. Je lui présente l'ordre dont je suis porteur. Si elle y résiste, je la conduis chez le lieutenant-général de la province, à qui je laisse la responsabilité d'agir envers elle comme il l'entendra, et je préviens le roi de ce qui s'est passé. Vous, de votre côté, vous reprenez Sylviane et la ramenez à Trévoux, sans éclat, sans que personne se doute de ce que nous avons fait.

—Vous avez raison, convint le marquis. C'est le plus sage et le plus expéditif.

—Tout ce que je vous recommande, quand nous serons à Sancerre, c'est de ne plus adresser aucune question à l'aubergiste au sujet de la connétable. Il a paru déjà très surpris que je me renseigne aussi longuement auprès de lui sur la princesse. Provoquer de nouveaux soupçons l'engagerait peut-être à la prévenir de notre arrivée. C'est ce qu'il faut éviter à tout prix.

M. de Marsan trouva que ce plan était parfaitement combiné sous tous les rapports et y donna son assentiment.

Un quart d'heure après, ils arrivaient à Sancerre et s'installaient dans les chambres que l'aubergiste, fort content du reste de cette riche aubaine, leur avait préparées.

Quant à la connétable et à Sylviane, elles goûtaient tranquillement un repos qui leur était absolument nécessaire.

XII

COMMENT DIDIER UTILISA SES LOISIRS.

Jour et nuit, sans s'arrêter autrement qu'à l'heure des repas, les pauvres femmes avaient roulé sur la route de Nevers, poussées, il est vrai par l'infatigable Didier qui, redoutant toujours quelque perfidie nouvelle, leur avait fait comprendre ce que représentait une heure perdue dans la situation critique où ils se trouvaient.

Il n'ignorait pas, en effet, que M. de La Gibertière ne leur pardonnerait pas plus de l'avoir berné, que M. de Castellan,—et le marquis de Marsan, s'il en avait été informé à temps,—ne se tiendraient pour battus une bonne fois, parce que Sylviane avait pris la fuite.

Certainement, par les domestiques, par l'enquête à laquelle ils pouvaient si facilement se livrer à Trévoux, ils avaient dû découvrir en grande partie les circonstances dans lesquelles cette fuite avait eu lieu. C'était donc un intérêt commun qui les unissait dans la revanche qu'ils ne manqueraient pas de prendre, si on leur en laissait le loisir.

Ces raisons, que Didier avait fait valoir avec éloquence, avaient déterminé la connétable.

Pendant soixante-douze heures, sur des chemins qui laissaient encore beaucoup à désirer, dans une chaise massive et assez mal suspendue, les pauvres femmes, à peu près privées de sommeil, avaient été abominablement cahotées!

Didier lui-même n'avait pas pu les accompagner à cheval pendant toute la durée du trajet. Sur leurs instances pressantes, il avait passé les deux nuits dans la chaise, sur la banquette du devant. Aussi était-il également brisé de fatigue, lui-même, en arrivant à Nevers.

Cependant il insista de toutes ses forces pour que l'on ne s'arrêtât pas encore. Il aurait voulu, par dessus tout, que l'on traversât la Loire et qu'avant de se reposer l'on courût le dernier relai de dix lieues qui les séparait de Sancerre.

—Là, disait-il, vous vous reposerez tant qu'il vous plaira, car nous aurons mis entre nous et ceux qui nous poursuivent une distance bien difficile à rattraper.

Mais, il eut beau protester, la connétable ne voulut pas aller plus loin.

—Je n'en puis plus et ne me soucie pas de mourir en route, déclara-t-elle nettement. Je passerai la nuit à Nevers, quand je devrais demain, à mon réveil, être jetée en prison. Quant à Mlle de Castellan, si elle a le courage de continuer la route avec vous jusqu'à Sancerre, je ne l'en empêche pas....

Sylviane protesta qu'elle n'abandonnerait pas la princesse. Elle était aussi bien persuadée qu'ils étaient à présent hors de tout danger.

Didier fut obligé de se soumettre. Il fut bien un peu maussade pendant quelques instants, mais ce nuage se dissipa promptement. Bien plus, ses traits se détendirent peu à peu et son visage rayonna d'une joie franche.

La connétable et Sylviane, qui avaient remarqué ce brusque changement, devinèrent que le jeune gentilhomme avait conçu de nouveaux projets et l'interrogèrent.

—Je vous le dirai, si je réussis, promit-il.

—Vous avez donc réellement une idée? demanda la princesse.

—Oui, madame, une idée que je vais tâcher de mettre à exécution, dès que notre dîner sera terminé.

C'était, en effet, vers midi qu'ils avaient fait leur entrée à Nevers et, comme ils mouraient de faim tout autant que de lassitude, leur premier soin avait été de se mettre à table.

Le repas terminé, tandis que ses compagnes de voyage montaient dans leur chambre, Didier, après de copieuses ablutions, répara le désordre de sa toilette, et quittait l'hôtel.

Errant au hasard dans les rues de Nevers, qu'il ne connaissait pas, il se trouva bientôt devant le château des anciens ducs, qui existe encore aujourd'hui et dans lequel on a tant bien que mal installé un assez pauvre musée, où les faïences de Nevers sont justement celles qui font le plus défaut.

Tout en admirant ce chef-d'œuvre d'architecture, Didier promenait autour de lui un regard investigateur. Ce n'était évidemment pas le château qu'il cherchait.

Tout à coup il aperçut à peu de distance le clocher d'une église, vers laquelle il se dirigea d'un pas rapide et dans laquelle il pénétra.

Dans la chapelle des fonts baptismaux, il vit une grande affluence de gens de qualité. Il passa outre et se dirigea vers la sacristie.

Au moment où il allait l'atteindre, une voix, derrière lui, demanda:

—Que désirez-vous, monseigneur?

Didier se retourna.

C'était un bedeau qui, l'ayant vu entrer et ne le connaissant pas, l'avait suivi curieusement.

—M. le curé de la paroisse est-il là? lui dit le jeune cavalier.

—Oui, monseigneur, quoique ce ne soit pas l'heure à laquelle on le trouve habituellement....

—Pourrais-je lui parler?

—Je ne sais pas trop, monseigneur. M. le curé est en train d'officier pour un riche baptême et n'a pas encore achevé. Si vous voulez bien attendre un instant, dès que la cérémonie aura pris fin, je lui annoncerai votre visite.

—Bien, j'attendrai, répondit le vicomte.

—Faudra-t-il lui donner votre nom? reprit le bedeau.

—Quoique M. le curé ne me connaisse pas, je n'y vois pas d'inconvénient, dit le gentilhomme. Vous lui annoncerez le vicomte Didier de Marsan.

L'homme d'église salua plus bas que terre.

—Dans un petit quart d'heure, je suis à vous, monseigneur, promit-il en s'éloignant.

N'ayant rien de mieux à faire, Didier prit une chaise, sur laquelle il s'appuya et s'absorba dans une méditation profonde. Quiconque l'aurait vu aussi recueilli l'aurait pris pour l'homme le plus pieux du monde.

Ce n'est pourtant pas à prier qu'il songeait, mais aux tortures que lui avait infligées le long voyage qu'il venait d'accomplir.

Par charité, nous l'avons dit, la connétable et Sylviane l'avaient forcé à passer la nuit dans leur chaise. Il y serait fort mal, ce n'était pas douteux, mais cela le reposerait toujours davantage que de ne pas quitter la selle un seul instant.

Didier avait donc accepté, sans se rendre compte du nouveau supplice auquel il allait s'exposer.

Dans l'étroit carrosse, il était si près de Sylviane que leurs genoux se touchaient, que leurs haleines se confondaient presque et que leurs mains se rencontraient à tout moment.

Les serrer dans de longues étreintes, presser ces genoux qu'un contact dévorant ne cessait d'électriser, déposer sur le bout des doigts un baiser ardent, c'était, par respect pour la princesse, tout ce que pouvait dans l'obscurité se permettre le pauvre garçon.

On peut juger, à la suite d'une nuit semblable, dans quel état de surexcitation se trouvait Didier, à quelle soif de désirs inassouvis il était en proie!

Comment! il ne sortirait donc pas de cette impasse? Il tenait presque dans ses bras une femme qui s'était donnée à lui et il ne la posséderait jamais!

Il avait promis de la respecter, c'est vrai, jusqu'à ce qu'un prêtre consentît à bénir leur union, et il comptait bien tenir sa promesse, mais qu'il lui tardait de s'en affranchir!

Aussi avait-il été d'abord fort contrarié que la connétable voulût obstinément s'arrêter à Nevers. C'était reculer encore le bonheur auquel il aspirait avec tant d'ardeur!

Mais, au fait, pourquoi le reculer? Midi venait de sonner. On ne devait se remettre en route que le lendemain matin. Didier avait donc dix-sept heures devant lui pour mettre son projet à exécution. En outre, l'argent ne lui manquait pas. Il avait autant de chance pour réussir à Nevers que partout ailleurs.

Voilà pourquoi ses traits s'étaient détendus, pourquoi il s'était mis en quête d'une église, pourquoi il attendait que M. le curé fût libre.

Autour de lui il se fit un grand brouhaha, qui l'arracha de sa rêverie.

C'était le baptême qui était fini. Les invités se retiraient. La grande porte de l'église était ouverte. Sur le parvis, les gamins acclamaient le parrain, la marraine, et se disputaient les dragées qu'on leur jetait.

Enfin le suisse ferma la porte et la nef rentra dans le silence claustral de chaque jour.

Un instant après, le bedeau s'approcha du gentilhomme.

—Si monseigneur veut bien me suivre à la sacristie, dit-il, M. le curé consent à le recevoir.

Didier se leva et pénétra dans le sanctuaire.

Il se trouva en présence d'un vieillard à longs cheveux blancs, frais, bien conservé, de mine avenante, qui s'avança au devant de lui d'un air bienveillant.

—Vous désirez me parler, monseigneur? fit le prêtre avec bienveillance.

—Oui, monsieur, mais il serait nécessaire que nous fussions seuls.

—S'agit-il d'une confession, mon enfant?

—Pas tout à fait, mon père. C'est un cas de conscience que je désire vous soumettre et un service que je viens vous demander.

—En ce cas, veuillez m'accompagner chez moi, monseigneur. Nous y causerons plus librement.

—Je suis à vos ordres, mon père.

La cure touchait à l'église. Deux minutes après, assis en face l'un de l'autre, le curé et le gentilhomme étaient installés dans un salon propret et fort bien tenu.

Sans lui dire que le rival qu'on destinait à Sylviane était son frère, Didier lui raconta la douloureuse histoire de ses amours, et lui déclara que cette jeune fille et lui n'avaient qu'un désir: celui de se marier au plus tôt.

Mais je ne puis pas vous marier contre la volonté de vos parents! se récria le curé. La lutte que vous avez entreprise est criminelle devant Dieu et devant les hommes. Il faut y renoncer.

—Nous connaissons toute l'étendue de la faute que nous avons commise, répondit le gentilhomme. C'est à notre corps défendant que nous avons succombé; mais n'est-il pas plus criminel encore de nous laisser vivre dans la fausse situation où notre amour nous a placés? La morale la moins sévère ne vous commande-t-elle pas d'y mettre fin? Or, nous ne demandons pas mieux, mon père. Si pour racheter notre faute et nous unir au plus tôt il ne s'agissait que de payer des dispenses et de faire aux pauvres une large aumône, nous serions prêts à donner aussitôt des preuves de notre repentir......

Le curé ne protesta pas. Si ce ne fut pas précisément cette proposition qui le séduisit, elle l'intéressa davantage au sort des malheureux amants.

Cependant il hésitait.

C'était chose grave, en effet, à la fin du dix-septième siècle, qu'un mariage contracté régulièrement devant l'Eglise. L'état civil n'existait pas. Les églises seules tenaient registres des actes de naissance, de mariage, de décès, et ces registres faisaient foi devant la loi.

Si donc le curé consentait à marier les deux jeunes gens, ils étaient indissolublement unis. Il le savait mieux que personne et ne se prononçait pas.

Didier, en proie à une anxiété facile à comprendre, fixait sur lui des regards suppliants.

—Je conviens, dit enfin le curé, que votre situation est intéressante et que son irrégularité est criminelle, mais peut-être est-il temps encore de réparer votre erreur.... Vous avez cédé à un acte de désespoir, soit! je ne l'excuse pas, je l'admets, mais vous êtes-vous si avant engagé dans le crime que vous ne puissiez revenir sur vos pas?

Didier courba silencieusement la tête, mais ne répondit pas.

—Car dans ce cas-là seulement, poursuivit le prélat, ma faiblesse pourrait transiger avec mon devoir. Eh bien! répondez-moi, comme vous répondriez à Dieu lui-même: votre faute est-elle désormais irréparable?

Didier n'hésita pas. Il comprit qu'un mensonge seul triompherait des résistances du scrupuleux vieillard.

—Irréparable.... répéta-t-il, les yeux baissés, tandis qu'une vive rougeur lui montait au visage.

L'honnête curé s'y trompa. Cette rougeur que le mensonge avait fait monter au front du gentilhomme, il la prit pour celle du remords et de la confusion.

—Alors, dit-il, je ne saurais être plus sévère que Dieu, en présence de votre repentir et du saint désir qui vous anime. Je consens à bénir votre union, mes enfants.

—C'est que, balbutia Didier, nous voyageons avec d'autres personnes, que nous sommes obligés de suivre et nous quittons Nevers demain matin à la première heure......

—C'est bien se hâter, mon enfant....

—Je le sais, mon père, mais d'ici à huit heures du soir, vous avez tout le temps de préparer l'acte de mariage et les deux extraits que nous désirons emporter.

Et, comme le brave homme ne se pressait pas de répondre:

—En attendant, continua Didier, qui tira de sa poche une poignée d'or dont il s'était muni, voici une cinquantaine de louis que je vous prie de distribuer aux pauvres.

—Vous êtes généreux, mon enfant, dit le curé sans se laisser éblouir. Que Dieu vous le rende!

Avant de s'éloigner, le gentilhomme déclina ses prénoms, nom et qualités, ainsi que ceux de Sylviane.

A huit heures, l'acte serait prêt. On ne laisserait en blanc que les noms des témoins que Didier ne pouvait pas donner encore.

—Car je n'en ai qu'un, dit-il, c'est le domestique de Mme la connétable Colonna, en compagnie de laquelle nous voyageons.

—Et elle assistera à votre mariage? demanda le curé, que ce nom sonore avait alléché.

—Je l'espère, répondit Didier.

—Elle ne pourra pas vous servir de témoin, mais ce sera un grand honneur qu'elle veuille bien signer votre acte de mariage, fit observer le prêtre.—Du reste, ajouta-t-il obligeamment, s'il vous paraît trop difficile de trouver des témoins dans une ville où vous ne connaissez personne, je me charge de vous amener deux ou trois de mes paroissiens.

[*A continuer.*]